

# Création d'un contrat à terme européen poudre de lait écrémé

28 septembre 2010

Nyse Euronext va proposer **trois contrats à terme pour les produits laitiers à l'échelle européenne** : un contrat pour la poudre de lait écrémé, qui sera ouvert le 18 octobre, un contrat pour le beurre et un contrat pour la poudre de lactosérum, ces deux derniers étant prévus pour le premier trimestre 2011. Les contrats ont été définis après deux ans de travaux, tels qu'ils puissent être utilisables pour un maximum d'opérateurs afin d'assurer la liquidité du marché. Au delà de la qualité de produit fixée dans le contrat, ils peuvent faire l'objet toutefois d'une prime ou décote en fonction de la qualité visée. Les contrats pour la PLE sont de 24 tonnes (taille moyenne UE d'un camion), avec trois zones de référence prix physique : Rotterdam, Anvers, et Hamburg, rayon de 150 km, en euros. La possibilité de livrer ou de prendre livraison assure la corrélation avec les prix sur le marché physique.

Les contrats à terme ont été présentés au départ comme des **instruments de couverture de risque** pour tous les opérateurs d'une filière. Au-delà de la couverture de risque, les autres rôles de ces contrats ont été soulignés : prix de référence unique, pour un marché centralisé, qui n'existe pas aujourd'hui; indication des prix jusqu'à 18 mois à venir, **des prix transparents, accessibles à tous**. Ainsi, le lait ne sera pas coté directement mais des éléments seront disponible sur sa valorisation, et il y aura une certaine **visibilité sur les prix à moyen terme**.

Parmi les points qui ont fait débat lors de la présentation faite au Space de Rennes :

- Les contrats à terme ne seront pas utilisables pour les producteurs, il sont destinés premièrement aux industriels.
- La couverture du risque pour les industriels permettra-t-elle d'établir des contrats producteurs – laiterie à prix fixé pour une plus longue durée ?
- Le « signal prix » qui sera donné par le marché à terme permettra-t-il un meilleur ajustement de la production aux conditions de marché ?
- Comment assurer la liquidité des marchés de produits laitiers alors que 3 – 4 opérateurs sont leaders en France ?

*Marie-Sophie Dedieu, CEP*